

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 21
- membres présents : 17
- suffrages exprimés : 17
- pour : 17

DÉLIBÉRATION n° B2023/059

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 18h30, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Philippe SOLAZ a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGÉ, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Roger LACOME, Nicolas TOURON, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Laurent LAGES, Francis ESCUDE, Martine LABAT et Jean-Bernard COLOMES

Absents excusés : Valérie DUPLAN, Céline CASSAGNEAU, Maurice LOUDET et Didier FAVARO

Objet : création d'une piscine - Demande de subvention : Agence nationale du sport

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes s'est engagée sur la création d'une piscine sur la commune de Lannemezan. Cet équipement est aujourd'hui indispensable compte tenu de l'état de la piscine tournesol de Lannemezan, et des nombreux besoins à couvrir sur le bassin de vie (quatre communautés de communes couvertes par la piscine).

Compte tenu :

- de l'état de carence constaté sur le territoire,
- de l'intérêt de ce futur équipement pour le développement de la pratique sportive locale, l'apprentissage de la natation, la prévention et l'aisance aquatique, la natation santé,
- des besoins exprimés par les clubs et associations sportives, le service départemental incendie et secours et la fédération française de sauvetage et de secourisme,
- de son caractère innovant par rapport à l'équipement actuel,
- de ses démarches en haute qualité environnementale,
- des carences constatées sur le territoire au regard de l'offre sportive,

Monsieur le président propose de solliciter une aide de l'Agence Nationale du Sport d'un montant de 700 000 € pour la création de la piscine.

Considérant la note d'opportunité dont Monsieur le Président a donné lecture et son plan de financement prévisionnel associé,

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

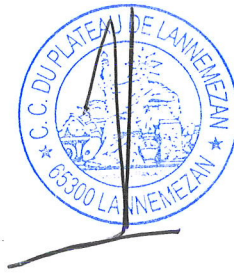
DECIDE

- **D'approuver le projet de création d'une piscine sur Lannemezan pour un coût total de 11 216 168 € HT,**
- **D'approuver la demande de subvention à l'ANS pour un montant de 700 000 € HT représentant 6.24 % du coût total du projet,**

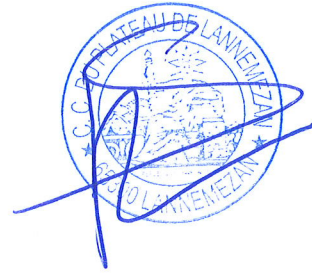
- **D'approuver le plan de financement suivant :**
 - **Dépenses prévisionnelles du projet avec études associées : 11 216 168 € HT,**
 - **Subventions DETR/DSIL : 1 000 000 €,**
 - **Subventions Région Occitanie : 1 200 000 €,**
 - **Subventions Conseil départemental des Hautes Pyrénées : 800 000 €,**
 - **Subventions ADEME fonds chaleur : 436 800 €,**
 - **Subventions FEDER : 220 000 €,**
 - **Subventions ANS : 700 000 €,**
 - **Autofinancement CCPL : 6 859 368 €.**

- **Donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous documents administratifs et comptables se rapportant au projet.**

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Philippe SOLAZ



Affichée le **13 AVR. 2023**
Publiée le **13 AVR. 2023**

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20230330-2023-059B-DE
Date de télétransmission : 13/04/2023
Date de réception préfecture : 13/04/2023